



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 04 juin 2020

#### **MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU POUR LE DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

Conformément aux dispositions prises lors de la réunion du comité eau (commission gestion quantitative) dématérialisé du 20 mai 2020, le préfet décide de positionner l'ensemble du département exceptés les secteurs Rhône, Valloire et Royans Vercors en alerte sécheresse tant pour les eaux superficielles que souterraines.

Le déficit cumulé des précipitations des derniers mois ont fortement impacté l'état des cours d'eau. Les nappes souterraines présentent quant à elles d'ores et déjà des tendances à la baisse à partir de niveaux inférieurs à ceux de l'année dernière à la même période. Les températures constatées ces dernières semaines sont au-dessus des moyennes saisonnières.

Il est impératif que l'ensemble des usagers de l'eau mette en œuvre, dès à présent, des pratiques économes en matière de consommation d'eau.

Cette situation d'alerte impose notamment une forte sensibilisation des particuliers dans la mesure où le remplissage des piscines est désormais interdit.

En cas d'évolution de la situation, un prochain comité eau (commission gestion quantitative) sera de nouveau organisé au cours de la seconde quinzaine de juin.

**L'arrêté préfectoral portant restriction de certains usages de l'eau dans le département de la Drôme peut être consulté dans toutes les mairies du département, sur le site internet de l'état en Drôme : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr), ainsi que sur le site internet PROPLUVIA : [www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr).**

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)